

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MARDI 22 JANVIER 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Arlette Rapaille -
De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général faisant fonction

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 19h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. SÉANCE PUBLIQUE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2018 et du 8 janvier 2019

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal du 19 décembre 2018 et du 8 janvier 2019.

2. Service financier - Achat caisse blanche - Mode d'attribution

Le CPAS doit lui aussi faire l'acquisition d'un système de caisse enregistreuse (« caisse blanche ») pour les recettes de la cuisine et de la cafétéria. Le marché public qui sera lancé à cette fin revêtira la forme d'une procédure négociée sans publicité. Les firmes Lightspeed Belgium BVBA, Van Hessen et Schaubroeck NV seront invitées à déposer une offre. Le Conseil approuve ce point à l'unanimité des voix.

3. Service financier - Achat caisse blanche - Attribution du marché

Dans le cadre de l'acquisition d'un système de caisse enregistreuse (« caisse blanche »), 3 fournisseurs ont été invités à déposer une offre. Les prix et conditions ont été comparés et le Conseil attribue à l'unanimité des voix le marché à la firme Schaubroeck NV de Nazareth, pour les montants suivants : 8.655,32 € hors TVA (achat du logiciel) et 182,81 € hors TVA (frais mensuels de la maintenance et droit d'utilisation).

4. Politique et Organisation – Etablissement d'une réunion de concertation

Le CPAS institue conjointement avec la commune un comité de concertation. Le Conseil approuve à l'unanimité des voix les dispositions concernant la création, les membres, le fonctionnement et les compétences de ce comité.

5. Politique et Organisation – Etablissement d'une réunion de concertation – Désignation de la délégation

Le Conseil du CPAS décide à l'unanimité des voix que les conseillers suivants représenteront le Conseil du CPAS au sein du comité de concertation Commune – CPAS :

- Période 1 du 22/01/2019 à 31/12/2021
 - Armand Hermans, président du conseil
 - Marc Joseph
 - Louis Waxweilier
 - Carol Delers
 - Guido Schollen

- Période 2 du 01/01/2022 à 31/12/2024
 - Armand Hermans, président du conseil
 - Jacqueline Moreau
 - Annie Vanderhaegen
 - Carol Delers
 - Guido Schollen

6. Politique et Organisation – Welzijnskoepel – Désignation de 3 membres pour l'assemblée general

Le Conseil décide à l'unanimité des voix de mandater les conseillers suivants aux fins de représenter le CPAS de Wemmel aux assemblées générales de la Welzijnskoepel West-Brabant, la coupole de l'action sociale compétente pour l'ouest du Brabant :

1. Marc Joseph
2. Houda Khamal Arbit
3. Carol Delers

Ces délégués sont habilités à prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes, et d'une manière générale à poser tous les actes nécessaires à la défense des intérêts du CPAS. Ces mandats resteront valables jusqu'au prochain renouvellement du Conseil du CPAS, et un mandat expire lorsque la personne qui l'exerce perd sa qualité de conseiller.

7. Résidence - Appartements-témoins phase 9 – Créance 2 – Mise en paiement de la facture – Novo

Au cours des travaux de construction des appartements témoins , phase 9 (bloc F, 1er étage), les créances sont livrées en fonction de l'état d'avancement des travaux. La créance 2 et l'état de la créance 2 correspondant, d'un montant de 48.343,29 € HT, sont approuvés par le bureau permanent fixe et la facture correspondante est due.

8. Service social - Elargissement de la convention entre l'ASBL Pin et l'initiative locale d'accueil

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le montant adapté figurant dans l'accord de collaboration conclu entre le CPAS de Wemmel et l'ASBL Pin pour un montant total de 15.975,00 €. La collaboration a pour but de soutenir le trajet d'intégration des résidents de l'initiative locale d'accueil.

9. Sociale dienst - Accord de partenariat CPAS - agences immobilières sociales

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le contrat qui a été établi entre le CPAS et les sociétés de logement social. Le CPAS y assume le rôle légal de médiateur dans le but d'éviter les expulsions.

10. Service social – Demande de subvention ‘Semaine de l’éducation’

Le Conseil marque à l’unanimité des voix son accord de principe sur l’introduction par le CPAS, dans le cadre de l’initiative ‘Huis van het Kind’, d’une demande de subvention auprès de Kind & Gezin en vue de la Semaine de l’éducation organisée sur le thème ‘Opvoeden doen we samen’ (l’éducation est l’affaire de tous).

B. SÉANCE A HUIS CLOS

11. Personel – Responsable des activités - les menues recettes journalières des activités assujetties à la TVA et des activités du Centre de services local.

Le Conseil approuve à l’unanimité des voix la demande d’une carte de dépôt pour le responsable des activités. Cette carte sera utilisée pour les menues recettes journalières des activités assujetties à la TVA et des activités du Centre de services local.

12. Personel - Responsable des activités - Approvisionnement du Centre de services local

Le Conseil approuve à l’unanimité des voix la demande d’une carte d’approvisionnement pour le responsable des activités en sa qualité de préposé à l’approvisionnement du Centre de services local.

Au nom du CPAS

Le directeur général faisant fonction
Rudi Seghers

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l’administration communale le 1/02/2019

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d’ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l’objet d’une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l’instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d’information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l’Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.